

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
MUNICIPAL
ECOLE PRIVEE SAINT VINCENT DE PAUL
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

1) Prise en charge des enfants

Chaque famille dont les enfants fréquentent l'école doit impérativement remplir la fiche de renseignements/et d'inscription pour l'accueil périscolaire et/ou les Temps d'Activités Périscolaires, puis la remettre au service concerné dans les meilleurs délais.

- Cette fiche est OBLIGATOIRE pour toutes les familles afin d'assurer au mieux la sécurité des enfants dans l'enceinte de l'école.

- Rappel : il est obligatoire de fournir un écrit daté et signé de la part du responsable légal, informant de l'identité de la personne exceptionnellement autorisée à venir chercher l'enfant à l'accueil périscolaire. Le cas échéant, cette décharge doit impérativement être remise au service de l'accueil périscolaire.

2) Accueil périscolaire

- L'accueil périscolaire est ouvert le matin à partir de 7h20 jusqu'à 8h20 et le soir de 16h45 à 18h50. Il convient de respecter scrupuleusement l'horaire d'ouverture le matin et de fermeture le soir.

En cas de nécessité, vous pouvez contacter l'accueil périscolaire au 06 15 26 18 74

Rappel : fermeture de l'accueil périscolaire à 18h50.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Prestations (coût par enfant)	< 750€	750-1000€	1001-1250€	>1250€ ou non connu
Familles domiciliées à ERNEE Matin ou soir	0.74€	0.83€	0.89€	0.97€
Familles domiciliées hors ERNEE Matin ou soir	1.12€	1.23€	1.34€	1.46€

- GARDERIE payante le matin de 7h20 à 8h20, le soir à partir de 17h00.

- Les factures de l'accueil périscolaire sont établies par le service comptabilité de la commune.

- La facturation aura lieu lorsque le montant des garderies atteindra 15 euros (le montant sera cumulé chaque mois). La facture est adressée par le centre des Finances Publiques à votre domicile.

- Une demande de prélèvement automatique est proposée pour faciliter le paiement des factures.

Si vous avez déjà choisi ce mode de paiement, votre contrat de prélèvement est automatiquement reconduit pour l'année 2024-2025.